

C-2 – Lettre de M. Pardes (25 janvier 1996)

Pardes/Feuillet 1

N° SIRET : 378 943 690 00016 - APE : 742 C - Membre d'une association agréée par l'adm. fiscale

Bio-Pyr.

Ancien Presbytère - 31440 FOS - Tel. 61-79-45-57

J.M PARDE
docteur en Biologie
Ingénieur conseil

Date : le 25 janvier 1996

M. Gilbert SIMON
DNP - 20 av. de Segur
75302 PARIS 5^e

GPS

Bordereau d'envoi :

Objet : comité scientifique ours brun, expérience de réintroduction d'ours dans les Pyrénées centrales

- Une lettre à l'attention de M. Gilbert SIMON
- Une copie de deux articles de SERVHEEN et al. à propos des réintroductions d'ours bruns, avec points critiques pour les Pyrénées centrales surlignés

DESTINATAIRE :

M. Gilbert SIMON - DNP - Ministère de l'Environnement, 20 avenue de SEGUR
75302 PARIS 07 SP

COPIES A :

SNPN - 57 rue CUVIER - 75005 PARIS

FIEP - rue MULOT - BP. 508 - 64010 PAU

SPN Midi-Pyrénées - Groupe ours - Maison de l'Environnement - rue Tivoli 31300
TOULOUSE

SFPEM - C/o F. MOUTOU - Labo de rech vétérinaire BP. 67 - 94703 Maisons Alfort
Cedex

Mr. J-P. RAFFIN - 9 rue Gros - 75016 PARIS

WWF France - Fond Mondial pour la Nature - 151 Boulevard de la Reine 78000
VERSAILLES

31. JAN. 1996
N°:

Pardes/Feuillet 2

J.M PARDE
docteur en Biologie
Ingénieur conseil

M. Gilbert SIMON - DNP
Ministère de l'Environnement
20 avenue de SEGUR
75302 PARIS 07 SP

Fos le 25 janvier 1996

Objet : expérience de réintroduction d'ours dans les Pyrénées centrales

Monsieur le Directeur de la Nature et du Paysage,

Vous m'invitez à une réunion du Comité Scientifique Ours du Ministère de l'Environnement, afin de présenter l'état d'avancement du projet de réintroduction expérimentale, le 31 janvier 1996 à Paris. Il me semble avant tout nécessaire de saluer l'effort qui est fait pour la sauvegarde de cette espèce, menacée sur le sol français.

Je connais assez bien ce dossier et son état. J'ai effectivement comme vous le savez travaillé sur ce thème de 1989 à 1995, dans les Pyrénées centrales et en Catalogne, en France et en Espagne. Je pense même en être en grande partie l'initiateur ; malheureusement la plupart des préalables nécessaires à la bonne réalisation de cette opération n'ont pas été validés en temps voulu par des experts avérés, connus pour leurs travaux sur ce sujet :

- le choix de la population source d'ours s'est porté sur le sud de la Slovénie, alors que ce pays n'a rien à voir avec les Pyrénées centrales, ni par la nature des montagnes que l'on y trouve, ni par la végétation ou les activités humaines qui s'y développent. Les argumentaires fournis par ARTUS n'y changent rien ;

- la préparation du programme a été confiée à la DIREN, un service éloigné du terrain, des gens qui y vivent et de leurs réalités. Elle n'a pu ni déléguer, ni établir les contacts simples et la confiance, nécessaires au bon déroulement d'un programme de réintroduction de grands carnivores. Tout ceci a abouti à l'impossibilité de réintroduire en 1995 ;

- l'équipe de suivi, recrutée sur une "base sociologique", réunit 4 personnes issues du monde de la chasse (ONC, FDC, forestier chasseur), dont certains proches de CNPT, sous l'autorité d'un biologiste, chef de projet. La compétence ours semblant pratiquement absente des préoccupations de recrutement, la plupart de ces personnes seront amenées à découvrir le travail sur cet animal lors de la réintroduction. Le choix de privilégier une minorité agissante au détriment de critères de qualification de base est ici délibéré;

/.../

Pardes/Feuillet 3

- la coopération franco-espagnole est à un stade embryonnaire. Elle ne repose pas dans ses grandes lignes sur des échanges positifs de compétences, mais sur l'adoption coûte que coûte du programme français. Il en résulte une hostilité militante dans le Val d'Aran, voisin du lieu de lâcher ;

- le monde agricole n'est pas partenaire des tâches à accomplir, étant soi-disant représenté par les chasseurs ;

Le programme de réintroduction d'ours est maintenant à 4 ou 5 mois de la date d'un premier lâcher possible, comme en 1995, à un stade virtuel de préparation. Le développement économique qui devait être le support social de cette réintroduction n'est même pas initié.

Les actions de préparation indispensables, en particulier auprès des éleveurs et des habitants des communes concernées, ne sont pas et ne seront jamais faites, faute d'une analyse pertinente de la chronologie des tâches à programmer. Une plaquette grand-public et trois réunions avec certains éleveurs ne constituent pas un effort adapté et suffisant, ceci traduit une approche hermétique du milieu rural pyrénéen et de sa culture. Faute de simplicité, d'authenticité et de compétence, ce programme n'inspire pas la confiance. Le sentiment dominant est ici l'indifférence.

Je regrette vivement que plus de dix ans de travail, de bons contacts avec les agriculteurs, d'actions de persuasion auprès de personnes rencontrées au quotidien, chasseurs, anciens, élus, jeunes, soient ainsi gâchés. Par la façon dont il est mené, le programme de réintroduction sera la source probable de prochains conflits avec les groupes sociaux les plus directement concernés par la présence d'ours.

Cette analyse n'est pas originale puisqu'elle a déjà été faite par A. Clevenger, expert reconnu internationalement. A son constat vous avez opposé une réponse écrite que l'on comprend, mais plus de six mois après, les solutions aux problèmes bien concrets qu'il évoquait n'ont apparemment pas été apportées.

Pour ma part, une longue coopération professionnelle avec vous et votre service avait fourni des acquis servant de base à ce programme. A aucun moment la valeur scientifique de mes travaux n'a été remise en cause. Cette collaboration a pourtant été arrêtée sans explications. Le choix fait aujourd'hui paraît nier ce travail. Je ne vois donc pas l'intérêt de participer au comité scientifique que vous convoquez.

Je vous remercie de votre invitation, mais en l'état actuel de ce dossier et de sa gestion, je préfère dégager toute responsabilité. Il ne correspond plus à ce que j'ai pu écrire et n'est pas à mon sens conforme aux recommandations internationales en la matière. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

J-M. PARDE



PS. chacun des points évoqués ci-dessus devrait faire d'urgence l'objet d'un développement détaillé, analysant les aspects positifs ou les points noirs de la situation actuelle et les réponses à y apporter.
P.J. une copie d'articles de SERVHEEN à propos de la réintroduction d'ours bruns. Les passages surlignés correspondent aux principales omissions ou points critiques dans les Pyrénées centrales.

Fin du document